



■ 4 ONG UNIVERSITAIRES BELGES AU SERVICE DE LA COOPERATION ■

RÉPONSE MANAGÉRIALE

TITRE : ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME DGD 2017-2022 UNI4COOP AU BÉNIN

Table des matières

RÉPONSE MANAGÉRIALE	1
TITRE : ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME DGD 2017-2022 UNI4COOP AU BÉNIN	1
A. Identité	2
B. Résumé de la réponse managériale	2
C. Constats majeurs de l'évaluation	2
D. Rappel du contexte et de l'objectif général de l'évaluation :	4
E. Suite à donner à l'évaluation.....	6
E.1. Décision sur la prise en compte ou non des recommandations	6
E.2. Synthèse du suivi des recommandations	9
E.3 Planification indicative des activités visant la mise en œuvre des recommandations retenues..	9
E.4. Considérations générales suite à cet exercice d'évaluation externe.	10
E.5. Développement de certains points d'attention	10
E.6. Alimenter les hypothèses des théories de changement.	12
E.7. Modalités de diffusion de l'évaluation et de la réponse managériale :	12
F. Qualité du processus et du rapport d'évaluation.....	13

A. Identité

Projet	Programme DGD 2017-2022 UNI4COOP au Bénin
Code IATI	BE-BCE_KBO-0432503697-PROG2017-2021_beninOS1
Objectif concerné	Objectif Spécifique 1 ECLOSIO : «Les ménages ruraux des communes de Natitingou (département de l'Atacora), Parakou, Tchaourou et Ndali (département du Borgou) renforcent et équilibrent leurs exploitations familiales autour d'activités agricoles et d'activités génératrices de revenus liées».
Date évaluation	Mission de terrain : décembre 2021-janvier 2022
Evaluateurs	Evaluateur externe : Jérémie Dossou.
Date de la réponse managériale	Mai 2022
Auteurs de la réponse	Anne Depret et Pierre Collière

B. Résumé de la réponse managériale

S'agissant d'une évaluation de fin de programme, la réponse managériale se focalise davantage sur les **recommandations** émises par l'évaluateur qui feront l'objet d'un développement dans le cadre du programme 2022-2026. A savoir :

- Les modalités d'exploitation et de diffusion des acquis du programme (systématisation des savoirs) ;
- L'harmonisation des systèmes de suivi-évaluation au sein du GPO (groupe de pilotage de l'outcome commun Eclosio/LC) ;
- La pérennisation des acquis ;
- Le renforcement de certaines actions, dont l'approche genre, accès aux microfinancements, etc.

Le détail des recommandations, la justification de leur prise en compte ainsi qu'une planification indicative de leur mise en œuvre dans le futur est reprise plus loin et au point E5.

C. Constats majeurs de l'évaluation

Après 5 ans de mise en œuvre, une évaluation finale du programme a été conduite entre décembre 2021 et janvier 2022. La phase de collecte de données s'est déroulée dans les 4 communes d'intervention du programme auprès de 137 bénéficiaires directs et auprès de l'ensemble des

partenaires de mise en œuvre du programme que sont : i) L'Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin (ANAF Bénin), ii) La Fondation Hubi et Vinciane (FHV), iii) Le Centre UNIV, iv) la ferme Sokounon et v) le Lycée Technique Agricole de Natitingou ainsi que les communes d'intervention du programme. Les principaux résultats issus de l'évaluation se présentent ainsi qu'il suit :

L'intervention du programme est restée **pertinente** à tous les niveaux. Les partenaires de mise en œuvre du programme que sont ANAF et FHV sont satisfaits des approches déployées par le programme au profit de leurs représentés et bénéficiaires. C'était également pour ces partenaires l'occasion de valoriser leurs expériences en matière de prise en compte de genre et de promotion d'une alimentation et nutrition appropriée. Plus de la moitié des bénéficiaires ont déclaré être satisfaits des appuis divers qu'ils ont reçus via le programme notamment : i) sensibilisation sur la diversification de la production agricole, ii) Sensibilisation sur les pratiques agro écologique, iii) Amélioration de la conservation des produits agricoles, iv) Valorisation des denrées alimentaires, v) Expérimentation en champ école paysan.

Le programme a effectivement contribué aux cibles 3, 4, 6 et 7 du Cadre Stratégique Commun (CSC).

En ce qui concerne **l'efficacité** du programme, le niveau de réalisation physique des cibles des indicateurs se présentent ainsi qu'il suit : i) au niveau de l'objectif spécifique : 95,25% ; ii) au niveau du résultat 1 : 100% ; iii) au niveau du résultat 2 : 99,7% ; iv) au niveau du résultat 3 : 59,3% ; v) au niveau du résultat 4 : 58,3%. La synthèse des réalisations physiques au niveau des quatre résultats est établie à 79,3%.

Les principaux **effets et impacts** liés à la mise en œuvre du programme sont les suivants : i) 68,6% des bénéficiaires directs ont confirmé une nette amélioration de leur situation économique et alimentaire, ii) l'adoption des pratiques agroécologiques par les bénéficiaires du programme, iii) l'introduction de nouvelles spéculations par les producteurs, iv) l'adoption des techniques améliorées de transformation et de conservation des produits de récolte.

En ce qui concerne la **durabilité** des changements obtenus, quelques actions doivent être déployées pour la garantir : i) continuer des actions visant la facilitation de l'accès aux facteurs de production notamment la terre et les semences (pour garantir l'adoption de l'introduction de nouvelles variétés), ii) continuer des actions visant l'amélioration des revenus des bénéficiaires (pour garantir la durabilité de la diversification alimentaire), iii) continuer les sessions de sensibilisation et d'information des populations sur l'adoption des pratiques agroécologiques, iv) continuer la facilitation de l'appui technique et financier aux partenaires de mise en œuvre, v) continuer l'accompagnement aux initiatives entrepreneuriales notamment au niveau des associations et coopératives de femmes et de jeunes.

Quant à **l'efficience**, il s'est dégagé un taux de réalisation financière (TEF) de 107 %. Le rapport entre le taux de réalisation physique 79,3% et le TEF est de 0,74 concluant à une performance moyenne dans la mise en œuvre du programme. Bien qu'en dessous de 1, il reste acceptable dans le contexte spécifique de la pandémie liée à CPVID-19 qui est intervenue en cours de mise en œuvre du programme. L'évaluateur n'a pas émis d'avis au sujet d'une utilisation alternative des moyens engagés.

En ce qui concerne les actions de **capitalisation**, près d'une dizaine de fiches ont été élaborées et diffusées et d'autres pourraient être envisagées à l'avenir.

Les **recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours** du programme, à l'attention d'Eclosio ont été entièrement mises en œuvre.

D. Rappel du contexte et de l'objectif général de l'évaluation :

Contexte de l'évaluation

La stratégie du programme reposait principalement sur les approches de renforcement des capacités, d'articulation entre acteurs, de sensibilisation genre, d'entrepreneuriat, d'intégration environnementale (approche agroécologique notamment de capitalisation/recherche-action).

Concrètement, il s'agissait d'appuyer les ménages ruraux dans la diversification de leur production. Ainsi, la promotion des pratiques de production agroécologiques et de l'entrepreneuriat devait permettre aux producteurs d'arriver à une meilleure diversification de leur production et aussi d'améliorer les revenus tirés de leurs activités agricoles. L'intervention des partenaires devait permettre d'aboutir à une meilleure prise en compte des préoccupations des femmes et de l'intégration du genre (Partenaire : ANaF Bénin) et à une meilleure valorisation alimentaire des productions issues des exploitations (Partenaire : FHV sur le volet nutrition).

Le programme est intervenu dans les communes de Parakou, Tchaourou, N'Dali (département du Borgou) et Natitingou (Département de l'Atacora). Un effectif de 2.041 individus dont 1.303 femmes ont été impactés. La théorie de changement vise une amélioration durable des conditions de vie des bénéficiaires par le renforcement des capacités individuelles et collectives à exercer et défendre les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Pour cela, le programme devait travailler dans un esprit de co-construction avec les bénéficiaires pour s'assurer que les actions répondent bien à leurs besoins.

Au regard de tout ceci, les éléments d'attention demandés à l'évaluateur lors de l'exercice d'évaluation étaient :

- **La diffusion des pratiques agroécologiques et la diversification de la production** : l'approche de co-construction utilisées dans le processus de recherche-action, la diversification des productions à travers l'intégration de nouvelles pratiques, le choix des plantes et semences fertilitaires promues, etc...
- **L'entrepreneuriat et la diversification de la production** : la stratégie d'appui des jeunes et des femmes au sein des exploitations agricoles, l'accès au financement des micro-entreprises, le choix par les producteurs des initiatives entrepreneuriales leur permettant de diversifier leur production, etc...

Rappel des 6 questions d'évaluation

Pertinence	<p>➔ Quel est le niveau de satisfaction des différents acteurs clés (partenaire locaux, bénéficiaires, membres du comité de pilotage, etc...) par rapport au programme lui-même et par rapport aux résultats atteints sur les différents volets : agroécologie, entrepreneuriat, nutrition, capitalisation et gestion des connaissances ? Dans quelle mesure les hypothèses reprises ci-dessus ont-elles été vérifiées ?</p> <p>➔ Le programme a-t-il contribué aux cibles du cadre stratégique commun (CSC) ?</p> <p>Cibles du CSC : Cible 3 : Assurer l'accès pour tous, la gestion et l'utilisation durable, équitable et participative de l'eau potable et de l'assainissement. Cible 4 : Contribuer à un développement rural respectueux de l'environnement et basé sur le modèle de l'agriculture familiale, garantissant la sécurité alimentaire et permettant aux ménages de vivre dignement de leurs activités rurales et agricoles</p>
-------------------	---

	<p>Cible 6 : Renforcer les capacités des populations béninoises à subvenir à leurs besoins et à accéder à leurs droits fondamentaux grâce à la promotion de l’entrepreneuriat et d’une approche d’économie sociale centrée sur l’humain et sans discrimination.</p> <p>Cible 7 : Aspects transversaux à toutes les thématiques, dans l’optique de contribuer à la construction d’une société béninoise démocratique, où chaque citoyen – hommes, femmes et enfants – a accès à ses droits fondamentaux et à une vie digne et épanouie, dans un environnement préservé</p>
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière performante et économe ? Auraient-elles pu être utilisées différemment ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels sont les niveaux d’atteinte de tous les IOV mentionnés dans le cadre logique du projet ? ➤ Les partenaires (ANaF et FHV) ont-ils suffisamment travaillé respectivement sur les questions du genre et de la nutrition ? ➤ Dans quelle mesure les IOV renseignent-ils sur un meilleur équilibre d’exploitation (diversification des revenus, utilisation rationnelle des ressources, ...) au niveau des publics ciblés par le programme ? ➤ Dans quelle mesure le renforcement du dispositif, intégrant davantage les techniciens permet-il de mieux mesurer les effets recherchés (cf recommandation 1.8 de l’évaluation intermédiaire) ?
Impact :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existe-t-il des indications sur le fait que le projet a contribué à l’adoption des pratiques agroécologiques et à l’amélioration des revenus au niveau des exploitations agricoles et quels sont les effets potentiels du programme sur l’environnement ? ➤ Le programme a-t-il permis aux exploitations agricoles de diversifier leur production dans une vision agroécologique ? ➤ La stratégie de l’intervention a-t-elle pris en compte de manière adéquate les intérêts sexo-spécifiques ? ➤ Quels sont les changements significatifs (positifs ou non) ?
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans quelle mesure les bénéficiaires du programme sont-ils en capacité de poursuivre les innovations adoptées (urée enrobée à l’huile de neem, entrepreneuriat, jardin de case, ...) au cours de la mise en œuvre du programme et dans quelle mesure les partenaires du programme sont-ils en mesure de poursuivre les actions ? ➤ Les exigences d’appropriation locales de l’intervention sont-elles satisfaites et continueront-elles de l’être après la fin de l’intervention ? ➤ La stratégie d’appui aux initiatives entrepreneuriales du programme est-elle durable ? Aurait-on pu mieux faire ? ➤ Dans quelle mesure les entreprises et coopératives appuyées par le programme pourront-elles faire l’objet d’accompagnements complémentaires (cf recommandation 2.3. de l’évaluation intermédiaire) ? ➤ Analyser les forces et faiblesses des relations partenariales établies dans le cadre de ce programme, notamment sous l’angle du partage des compétences entre Eclasio et ses partenaires en vue d’atteindre les objectifs fixés ainsi que les modalités de communication formelles et informelles.

Une réponse détaillée à ces questions est reprise dans le rapport final de l’évaluateur.

E. Suite à donner à l'évaluation

E.1. Décision sur la prise en compte ou non des recommandations

N°	Recommandation	Prise en compte : oui, non, partielle	Argumentation
Monitoring et évaluation			
1	Poursuivre la valorisation de la digitalisation du dispositif de suivi-évaluation du programme (outils digitalisés de collecte et de traitement des données).	oui	La collecte de données sur Kobocollect sera poursuivie. L'analyse des informations recueillies se fait via le logiciel statistique SPSS. Les données collectées permettent d'affiner la compréhension de l'évolution des enjeux, et sont utilisées non seulement pour le rapportage et l'évaluation du programme mais également pour alimenter la formulation de nouveaux projets, dont notamment le nouveau programme DGD 2022-2026. Des informations complémentaires seront recherchées en début de programme, pour les nouveaux villages d'intervention. L'outil TAPE ¹ de la FAO permettra d'apprécier le niveau de transition agroécologique atteint par les bénéficiaires à mi-parcours et en fin de projet en partant de leurs situations de référence.
2	Assurer systématiquement le partage des résultats issus de l'analyse des données générées par le dispositif de suivi-évaluation, y compris aux bénéficiaires à la base. Lors de échanges post-réponse managériale l'évaluateur a insisté sur le fait de veiller à recueillir leur feedback à propos des résultats obtenus (rendement, pratiques culinaires, ...).	partielle	Le partage des résultats issus de l'analyse des données générées par le dispositif de suivi-évaluation est fait à l'endroit des partenaires de chaque projet mais n'est pas étendu jusqu'aux bénéficiaires. En effet, il existe déjà des cadres d'échanges plus adaptés pour recueillir le retour des bénéficiaires et leur présenter les résultats des interventions, comme les réunions de pilotage, réunions villageoises ou les missions de suivi. Cette dynamique sera maintenue dans le prochain programme de manière à garantir une bonne diffusion des résultats des monitorings et évaluations auprès des bénéficiaires, laquelle favorise leur contribution aux réflexions stratégiques. Les bénéficiaires seront comme d'habitude au cœur des différentes initiatives (diagnostic, recherche action, ...) menées et participeront à l'analyse et aux leçons à retenir de chaque initiative.
Capitalisation des acquis du programme			
3	Poursuivre la diffusion via les canaux appropriés des fiches de capitalisation conçues.	oui	Depuis février 2022, les notes de capitalisation ont été largement diffusées à l'endroit de tous les partenaires du Bénin, notamment via le CSC. Dans le nouveau programme, la mise en place et l'animation d'une Unité de Recherche Action et de Capitalisation (URAC) favorisera la diffusion des apprentissages ainsi qu'une retro-alimentation.

¹ Tape : A Tool for Agroecology Performance Evaluation, Frontiers in Sustainable Food Systems, December 2020

			L'URAC est une nouvelle initiative d'U4C dont la feuille de route sera établie en début de programme 2022. La composition sera à géométrie variable en fonction des thématiques traitées. U4C veillera à une pleine implication des producteurs dès la conception des sujets qui y seront traités et rejoint ainsi un sujet de préoccupation de l'évaluateur (Recommandation 2).
4	Elaborer de nouvelles fiches de capitalisation sur : i) l'approche CEP, ii) les visites d'échange paysans-paysan, iii) les conseils clés pour la diffusion des pratiques nutritionnelles, iv) les bonnes stratégies de stockage des produits et la gestion de la période de soudure.	partielle	<p>Ces fiches existent déjà. Elles peuvent être cependant actualisées.</p> <p>Les cibles de diffusion de ces fiches sont prédéterminées et font déjà parfois l'objet d'adaptations spécifiques compte tenu du média utilisé (radio, kiosque, focus group, ...).</p> <p>Une idée a émergé de la discussion post-réponse managériale à savoir : conduire une étude/capitalisation sur les dispositifs les plus performants/adéquats par thématique/support/média. Suffit-il de diffuser ? Faut-il prévoir un accompagnement par après ?</p>
Durabilité et pérennisation des acquis			
5	<p>i) continuer des actions visant la facilitation de l'accès aux facteurs de production notamment la terre et les semences (pour garantir l'adoption de l'introduction de nouvelles variétés),</p> <p>ii) poursuivre des actions visant l'amélioration des revenus des bénéficiaires (pour garantir la durabilité de la diversification alimentaire),</p> <p>iii) continuer les sessions de sensibilisation et d'information des populations sur l'adoption des pratiques agroécologiques,</p> <p>iv) continuer la facilitation de l'appui technique et financier aux partenaires de mise en œuvre,</p> <p>v) continuer l'accompagnement aux initiatives entrepreneuriales notamment au niveau des associations et coopératives de femmes et de jeunes.</p>	oui	<p>Ces recommandations ont été prises en compte par le nouveau programme à travers le résultat 1 et le résultat 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la question de l'accès à la terre en particulier pour les femmes, et l'accès aux semences, et à l'engrais verts, seront traités. - La question de l'amélioration durable des revenus est centrale dans le programme. Ainsi, le développement de pratiques agroécologiques est associé à une stratégie de connexion aux marchés et de meilleure maîtrise des coûts de production. Bien que le défi soit de taille, le nouveau programme sera davantage attentif aux différents facteurs permettant une transition vers des systèmes alimentaires plus durables. - La sensibilisation autour des pratiques agroécologiques est prévue sous différentes modalités : émissions radio (en langue locale, avec rediffusion et possibilité d'interaction), kiosques mobiles, visites d'échanges. Ces techniques permettent la diffusion d'information entre acteurs mais aussi par les pairs, favorisent l'analyse des causes de non adoption et permettent également de réduire les inégalités d'accès aux informations entre femmes et hommes.
Actions promues par le programme et autres			
6	Axer les actions de renforcement de capacités ultérieures sur :	partielle	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires travaillant sur les sites rizières seront formés sur l'approche « Smart valleys » qui est une approche de

	<ul style="list-style-type: none"> - la gestion des retenues d'eau, - la vulgarisation des composts moins contraignant à fabriquer, - la vulgarisation des variétés à haut rendement et à fort potentiel nutritionnel pour les enfants. 		<p>gestion durable et rationnelle de l'eau dans les rizières. Par contre, les fonds attribués au programme ne permettent pas de financer la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La technique du compost n'est applicable que sur de petites surfaces, le programme continuera à impulser d'autres techniques complémentaires adaptées à de plus grandes surfaces comme les associations avec des légumineuses, plantes de couverture ou engrais verts (cf plan d'action plus loin). - La question relative aux variétés à haut rendement est plus complexe. Il ne suffit pas d'introduire de telles variétés, il faut que les conditions de leur développement soient réunies (qualité du sol, des intrants, conditions de culture, ...). - La question relative au fait de conseiller aux producteurs l'achat de semences de base doit également être traitée avec prudence. Cet achat entraîne une augmentation des charges de leur exploitation. Ne faut-il pas aussi miser sur les techniques de sélection des semences qui seront gardées à l'issue d'une saison (grains du centre de l'épis de maïs par exemple). Il s'agit de favoriser une réflexion sur l'ensemble du processus de production-commercialisation. <p>Une partie des recommandations seront prises en compte dans le nouveau programme. Notamment via les résultats relatifs au volet nutrition et à la promotion des pratiques agricoles pour la production d'aliments sains. Il faut noter aussi l'installation des jardins familiaux pour améliorer davantage l'état nutritionnel des ménages.</p>
7	Amélioration de la gestion des champs écoles paysan.	Oui	<p>Des améliorations de la gestion des champs écoles sont envisagées à différents niveaux en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>participation</u> : il est difficile qu'à l'échelle de chaque village, tous les bénéficiaires soient membres actifs du CEP, cependant tous bénéficient des mêmes formations pour la parfaite réalisation de leurs différentes activités. - <u>valorisation des apprentissages</u> de CEP : il est prévu de mieux valoriser les données collectées au niveau des CEP pour nourrir les analyses et leçons apprises publiées dans les fiches de capitalisation.
8	Davantage de facilités pour accéder au financement et l'amélioration des conditions de remboursement (augmentation durée de remboursement, etc.)	oui	<p>Recommandation prise en compte dans le nouveau programme à travers la mise en place des associations villageoises d'épargne et de crédit et le guichet intercommunal pour le financement des entreprises agricoles (résultat 2).</p>

E.2. Synthèse du suivi des recommandations

Sur les 8 recommandations émises, 5 seront entièrement prises en compte dans le programme (2022-2026), 3 recommandations font l'objet d'une adhésion partielle.

S'agissant d'une évaluation de fin de programme, la réponse managériale se focalise davantage sur les **recommandations** émises par l'évaluateur qui feront l'objet d'un développement dans le cadre du programme 2022-2026. A savoir :

- Les modalités d'exploitation et de diffusion des acquis du programme (systématisation des savoirs) ;
- L'harmonisation des systèmes de suivi-évaluation au sein du GPO (groupe de pilotage de l'outcome commun Eclasio/LC) ;
- La pérennisation des acquis ;
- Le renforcement de certaines actions, dont l'approche genre ou l'accès aux micro-financements, etc.

E.3 Planification indicative des activités visant la mise en œuvre des recommandations retenues.

N° Rec	Activité/actions	Programme 2022-2027		
		Démarrage	Continu	Annuel
1	Poursuivre le processus de digitalisation du dispositif de suivi-évaluation. De nouveaux outils seront introduits pour faciliter davantage le traitement et l'analyse des données.			
2	Poursuivre l'animation des réunions de pilotage en faisant participer des bénéficiaires. Ces derniers joueront le rôle de relais auprès de leurs pairs.		mois suivant le rapportage	
2	Poursuivre les réunions villageoises. Elles seront animées et maintenues dans chaque village par les techniciens du programme.			
2	Poursuivre les missions de suivi et de discussion sur le terrain avec les bénéficiaires. Il est prévu des missions de suivi trimestriel pour s'assurer de la bonne exécution des activités et prendre connaissance des avis, commentaires, témoignages, préoccupations et suggestions des bénéficiaires et y apporter des approches de solution.			
3	Mettre en place et animer l'Unité de Recherche-Action et de capitalisation (URAC). Elle aura en charge la capitalisation et la gestion des savoirs du programme. L'équipe technique de Louvain Coopération et de Eclasio constituent les principaux membres.			
5	Assurer notamment la mise en œuvre et le suivi des activités : faciliter l'accès à la terre, améliorer les revenus, et sensibiliser autour des pratiques agroécologiques prévues dans le nouveau programme			
6	Evaluer le profil nutritionnel des ménages. Cette étude permettra d'alimenter la situation de référence du programme en son troisième résultat afin de mieux apprécier les progrès réalisés à mi-parcours et en fin de projet.			
6	Appuyer la mise en place des jardins familiaux de proximité et des jardins scolaires ; organiser des démonstrations culinaires.			
8	Mettre en place le guichet intercommunal pour le financement de l'entrepreneuriat. Valoriser le fonds de garantie d'Eclasio au niveau d'une microfinance. Ce fonds déjà en place, sera renforcé. Il fait l'objet d'une convention visant l'attribution des fonds.			

E.4. Considérations générales suite à cet exercice d'évaluation externe.

En parcourant le rapport d'évaluation, des suggestions et/ou questions émises par l'évaluateur ont également retenu notre attention :

- Informer à temps les bénéficiaires de l'organisation des séances de sensibilisation sur les pratiques agricoles. (p21).
Chaque village dispose d'un paysan relai. Les informations en lien avec les séances de sensibilisation ou formation passent par ce dernier qui se charge d'informer ses pairs. Si un producteur n'est pas à la maison lors du passage du paysan relai, il peut ne pas être informé de la tenue d'une éventuelle séance de sensibilisation.
- Proposer des alternatives à la fabrication de compost (lourde charge de travail)
Il s'agira, dans le cadre du programme 2022-2026, d'encourager davantage l'usage des engrais verts comme le mucuna, le pois d'angole, ...
- Améliorer les opportunités de participation des producteurs lors des formations au sein des champs-écoles paysans.
D'autres modalités d'apprentissage sont prévues : les séances de sensibilisation et de partage d'expérience via les radios, les visites paysan à paysan, les kiosques mobiles de projection de vidéo sur plusieurs thématiques en agroécologie.
- Renforcer les mesures d'accompagnement des activités économiques.
Dans le nouveau programme, il est prévu de mettre en place un guichet intercommunal pour le financement des entreprises agricoles ainsi que la création et le développement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). Des appuis sont prévus également en faveur des coopératives de transformation des produits agricoles pour renforcer leur capacité aussi bien sur le plan technique que sur le plan matériel.
- Quelles sont les synergies prévues avec d'autres acteurs de la zone dans le futur programme ?
Les mairies font partie des membres du comité de pilotage du programme. Dans la zone de l'Atacora il y a une collaboration avec Enabel autour de la structuration de la filière anacarde. Avec Iles de Paix il y aura un cofinancement et une co-organisation de la journée de l'agroécologie avec des sensibilisations grand public.
- L'évaluateur (p42) propose de mener une étude spécifique afin de documenter davantage l'appui aux initiatives entrepreneuriales.
L'URAC s'en chargera
- Quelles sont les mesures prises dans le nouveau programme pour faciliter l'accès aux semences (nouvelles spéculations) ?
Les démarches vont être entreprises pour faciliter davantage le contact entre les producteurs.trices et les fournisseurs d'intrants agricoles (en particulier les semences).

E.5. Développement de certains points d'attention

La question du genre :

Dans le programme évalué, la question du genre a majoritairement été traitée de manière sexo-spécifique, c'est-à-dire par une attention visant à favoriser l'accès des femmes aux activités du projet et un suivi sexo-spécifique des résultats via des indicateurs désagrégés (exemple : superficies ou

s'appliquent les pratiques AE par des femmes / des hommes, nombre d'initiatives entrepreneuriales menées par des femmes / des hommes, ...).

Ainsi, certaines actions visant à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes ont été réalisées, comme dans certains CEP où, fort du constat que les besoins d'expérimentations exprimés par les femmes différaient des hommes, des CEP distincts ont été mis en place pour traiter séparément les problématiques proposées par les femmes et par les hommes. On citera également les kiosques mobiles qui ont joué un rôle clé dans l'accès pour les femmes aux informations, sensibilisations et formations du projet.

Cependant, comme le fait remarquer le rapport d'évaluation « *si l'on souhaite contribuer à des changements plus en profondeur certains sujets tels que l'éducation des femmes (alphabétisation), la reproduction humaine, la structure sociale et sociétale, ... restent encore à aborder* ». Il est donc prévu en début de programme 2022-26 de réaliser un diagnostic genre, sous la responsabilité de l'ANAF, qui tentera d'approfondir la question de rapports égalitaires d'une manière plus transversale, en identifiant des activités qui contribueraient à réduire ces inégalités.

Bien conscient que cette approche n'est pas évidente à mettre en application, U4C proposera aux personnes intéressées à rejoindre une **communauté de partage et d'apprentissage** qui traitera notamment des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain pour la mise en place d'une approche genre. Cette communauté de pratiques permettra également de partager les outils disponibles pour la réalisation de diagnostic genre. Une participation de l'ANAF à cette communauté sera envisagée.

Le système de suivi-évaluation.

Comme le souligne l'évaluateur : « *les OIV intermédiaires n'ont pas été suffisamment spécifiés pour obliger les acteurs du programme à structurer la collecte de données afin de disposer en détail des informations sur les sources de revenus et des postes de dépenses des bénéficiaires du programme. (p37)* ».

Or, U4C voudrait davantage orienter son système de suivi et surtout d'évaluation vers des dispositifs d'évaluation horizontale encadrés par un évaluateur externe, où l'exploitation des informations issues du système de suivi est essentielle. Il s'agit également de pouvoir « mesurer » de la manière la plus objective possible la contribution d'U4C et de ses partenaires aux changements observés.

Deux niveaux de suivi-évaluation sont nécessaires pour s'assurer de la qualité des programmes mis en œuvre : le niveau opérationnel et le niveau stratégique. Le système doit aussi apporter des informations utiles aux différentes fonctions des parties prenantes impliquées dans le programme, y compris au niveau des bénéficiaires, alimenter le monitoring et la réflexion stratégique, à des fins de redevabilité et d'apprentissage. La nature des supports de récolte et de traitement d'information (informatisés ou non, centralisés, ...) doit les rendre exploitables par plusieurs types d'utilisateurs. Le choix des indicateurs et marqueurs de changement a également son importance. Ils doivent pouvoir informer de manière régulière sur l'état d'avancement, ce qui conduira les utilisateurs du système de suivi à questionner la validité des processus et stratégies, leur pertinence, leur efficacité et aussi la durabilité des résultats.

Au démarrage du programme 2022-2026, un système unique harmonisé de suivi-évaluation sera mis en place avec Louvain-Coopération. Il produira notamment un rapport annuel unique. Plusieurs études permettant d'avoir une situation de référence de tous les indicateurs du cadre logique seront réalisées. L'outil TAPE à utiliser dans le cadre de ce programme permettra de plus, de disposer de données

probantes sur la caractérisation de la transition agroécologique des exploitants agricoles accompagnés. Ce système unique sera bien entendu alimenté par les informations issues des systèmes mis en place par chaque ONG.

Le COSEPRO, comité de suivi-évaluation des programmes U4C, lancera, en 2022, également un chantier visant à **harmoniser les systèmes de suivi évaluation** et ce tout particulièrement pour les programmes communs.

Il est dommage que les conclusions des évaluateurs se soient essentiellement basées sur les informations issues des interviews des acteurs et non pas été systématiquement croisées avec des informations issues du système de suivi mis en place (et amélioré depuis l'évaluation intermédiaire).

E.6. Alimenter les hypothèses des théories de changement.

Impact recherché :

Hypothèse 1 : les exploitations familiales doivent aller au-delà des logiques de filière, se baser sur une approche de production intégrée (par exemple l'agroécologie, la diversification des cultures), et structurer leurs activités autour d'un équilibre économique et social global et de l'utilisation rationnelle et durable des ressources (notamment entre l'alimentation et la génération de revenus).

Hypothèse 2 : l'économie de proximité doit se construire sur un équilibre entre les diverses formes d'activités (non) économiques et (non) agricoles et sur la prise en compte des dimensions sociales, culturelle, économique et environnementale du développement.

Impact atteint :

Selon l'évaluateur, les informations collectées au niveau des bénéficiaires à la base ont permis de constater que les options de diversification des productions agricoles, de diversification de l'alimentation, de l'adoption de pratiques agroécologiques ont été adoptées par une bonne partie des bénéficiaires dont plus de la moitié sont satisfaits des types d'appui qu'ils ont reçu.

Quant à l'hypothèse 2, l'évaluateur n'a pas eu accès à des informations suffisantes que pour pouvoir donner un avis.

E.7. Modalités de diffusion de l'évaluation et de la réponse managériale :

DGD : transmission du rapport et de la réponse managériale sur l'extranet de la DGD.

Grand public : publication d'un résumé sur les pages web d'Eclosio et d'U4C avec option de consulter les documents dans leur intégralité.

UNI4COOP :

- Partage de l'ensemble des documents relatifs à l'évaluation avec le COSEPRO (Comité de suivi -Evaluation d'UNI4COOP).
- Partage du résumé de l'évaluation avec les autres membres d'UNI4COOP.

Eclosio :

- Partage de l'ensemble des documents (serveur institutionnel) avec la CAP (cellule d'appui aux Programmes) et analyse croisée par pays des conclusions de l'ensemble des évaluations finale et leurs réponses managériales
- Diffusion des principales conclusions des réponses managériales au CA d'Eclosio.

F. Qualité du processus et du rapport d'évaluation

Une série de remarques et de suggestions ont été émises à l'évaluateur lors de la remise de son rapport provisoire (cf document relatif à l'évaluation de la qualité de l'évaluation).

Ainsi il avait été demandé à l'évaluateur de restructurer le résumé, de préciser son approche méthodologique dans le rapport et de s'assurer de répondre aux questions d'évaluation posées.

La plupart des remarques ont trouvé une réponse lors de la remise du rapport final.

Lors des échanges autour de la réponse managériale, l'évaluateur a pu poser certaines questions relatives à une meilleure compréhension de la manière dont ses recommandations ont été prises en compte et des questions d'éclaircissement. Ces échanges ont été intégrés à la version finale de la réponse managériale.

D'une manière générale, le dispositif d'évaluation a été apprécié tant par l'équipe que par l'évaluateur et tout particulièrement la qualité des échanges entre le siège et le terrain, le fait d'avoir pu approfondir certains sujets.